

SÉANCE extraordinaire

Le 18 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 18 juillet 2023, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications.

SONT ABSENTS : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout et Pierre-Luc Arsenault.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230718.220 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 581 000 \$ DU SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT V-207-2018 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 581 000 \$

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que les coûts associés à la réfection d'infrastructures ainsi qu'à l'acquisition d'équipements sont estimés à 581 000 \$ selon l'estimation des coûts du directeur général en date du 6 juillet 2023, décrite à l'article 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement d'emprunt numéro V-256-2023 décrétant l'acquisition d'équipements, travaux de réfection d'infrastructures et l'affectation de la somme de 581 000 \$ du solde disponible au règlement V-207-2018 en vue de financer une dépense de 581 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230718.221 ACQUISITION DE TERRAIN – MADAME RITA LUCE-LANTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition des lots 6 486 011 et 6 486 012, propriétés de madame **RITA LUCE LANTIN**, au montant de 8 500 \$, plus taxes, le cas échéant.

Il est également résolu que ce conseil autorise messieurs **GILLES DARAÎCHE ET ROCH GIROUX**, respectivement **MAIRE** et le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**, à signer pour et au nom de la Ville tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230718.222 ACQUISITION DE TERRAIN – MADAME MARINETTE GRENIER

Il est proposé madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition du lot 6 486 009, propriété de madame **MARINETTE GRENIER**, au montant de 2 500 \$, plus taxes, le cas échéant.

Il est également résolu que ce conseil autorise messieurs **GILLES DARAÎCHE ET ROCH GIROUX**, respectivement **MAIRE** et le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**, à signer pour et au nom de la Ville tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230718.223 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 12 h 02.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier